

Direction des sécurités SIDPC

Saint-Étienne, le 01 mars 2022

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

La préfète de la Loire

à

destinataires in fine

OBJET: Addendum posture VIGIPIRATE « hiver 2021 – printemps 2022 »

À la suite de l'offensive des forces armées russes en Ukraine, dans un contexte de fortes tensions diplomatiques, de menaces terroristes et sanitaires persistantes, il convient d'adapter notre posture de sécurité globale.

Afin de renforcer notre vigilance et de réduire les vulnérabilités liées à cette situation inédite, le Premier ministre a décidé d'activer des mesures de protections supplémentaires.

Ces mesures, détaillées ci-dessous, concernent le domaine du numérique et de la protection de nos systèmes d'information. Elles s'ajoutent à celles déjà actives dans le cadre de la posture de référence.

Ces mesures relèvent soit du plan VIGIPIRATE soit du plan PIRANET.

Mesures du plan VIGIPIRATE

 Sensibiliser les utilisateurs sur un risque de sécurité et un comportement à adopter:

Dans le cadre des tensions internationales actuelles, les collaborateurs des entreprises et des administrations peuvent être la cible de campagne d'hameçonnage ou d'hameçonnage ciblé, en particulier les utilisateurs disposant de droits étendus sur les systèmes d'informations (administrateur technique ou fonctionnel).

Dans ce contexte, il est important de s'assurer de la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique essentielles présentées dans le guide d'hygiène informatique de l'ANSSI.

(https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2017/01/guide hygiene informatique anssi.pdf), en particulier les actions visant à améliorer la sensibilisation des utilisateurs sur l'identification des risques de sécurité et des bons comportements à adopter

 Consulter régulièrement les sources d'information relatives aux vulnérabilités et attaques (site Internet du CERT-FR):

L'ANSSI publie les alertes de sécurité devant être prises en compte par les entreprises et les administrations en indiquant le niveau d'urgence et les actions à mener. Ces alertes et avis sont centralisés sur le site du CERT-FR (Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques) https://www.cert.ssi.gouv.fr/alerte/ et https://www.cert.ssi.gouv.fr/avis/

Les entreprises et les organisations sont invitées à consulter régulièrement ces sources et appliquer les mesures associées.

Mesure du plan PIRANET

• Superviser en temps réel l'état de disponibilité des éléments des systèmes d'information :

Les tensions internationales actuelles, notamment entre la Russie et l'Ukraine, peuvent parfois s'accompagner d'effets dans le cyberespace qui doivent être anticipés. Si aucune cybermenace visant les organisations françaises en lien avec les récents événements n'a pour l'instant été détectée, il est nécessaire de suivre la situation de près. Dans ce contexte, la mise en œuvre des mesures de cybersécurité et le renforcement du niveau de vigilance sont essentiels pour garantir la protection au bon niveau des organisations. Nous incitons donc les entreprises et les administrations à surveiller les comportements anormaux sur les systèmes d'information en particulier en lien avec les alertes publiés par le CERT-FR: https://www.cert.ssi.gouv.fr/

En cas de dysfonctionnement constaté, sans attendre d'avoir caractérisé l'origine du dysfonctionnement (panne ou attaque), les opérateurs et les administrations sont invités à en informer le <u>cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr</u>

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

La préfète

Catherine SEGUIN

Destinataires:

- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne
- M. le président de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
- M. l'inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
- Mmes et MM. Les maires du département
- M. le président du conseil départemental
- Mme. la directrice de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon
- Mme la directrice de l'exploitation de l'aéroport de Roanne
- M. le délégué sûreté de la SNCF
- M. le directeur de la STAS
- M. le directeur de la STAR